

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-quatre mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le seize mars deux mille dix-sept en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LOYER JY, LE CARRE H, LE COQ Ph, RAOULT S, EMONNOT L, LE MOINE N, LE COQ O, LUCAS R, LEHERISSE N, HELLIO M.

Secrétaire de séance : PIERRE P.

Ordre du jour

I Finance

- 1-1 Affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017
- 1-2 Subvention 2017 au CCAS
- 1-3 Subventions et participations 2017
- 1-4 Participation financière 2017 aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Anne
- 1-5 Budget primitif 2017 : budget général et budgets annexes

II Administration générale

- 2-1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- 2-2 PEDT 2017-2020

III Questions diverses

Rapports complémentaires :

- Ecole les cours du Gouët : alarme anti intrusion
- Ecole les cours du Gouët : jeux

I Administration générale

1-1 Affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017 (Délibération n°2017013)

Pierre Morvan expose les différents résultats 2016 et propose de les affecter comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET BOULANGERIE	BUDGET ACTIVITES PHOTOVOLTAÏQUES
Résultat de fonctionnement cumulé 2016	483 387,92 €	29 960,97 €	2 844,07 €	5 611,63 €
AFFECTATION EN RESERVES (C/1068)	483 387,92 €		2 844,07 €	5 611,63 €
REPORT DU RESULTAT EN FONCTIONNEMENT (C/002)		29 960,97 €		
(A) Résultat d'investissement cumulé 2016	554 197,09 €	74 948,53 €	-14 061,07 €	160,63 €
(B) Solde des restes à réaliser d'investissement	-287 400,00 €	3 940,00 €	0,00 €	0,00 €
(A + B) Besoin de financement	-266 797,09 €	-78 888,53 €	14 061,07 €	-160,63 €
REPORT DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (C/001)	554 197,09 €	74 948,53 €	-14 061,07 €	160,63 €

	BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER	BUDGET ACTIVITES DE LOCATION DE LOCAUX PROF ET HABITAT
Résultat de fonctionnement cumulé 2016	168 590,42 €	-2 061,69 €
AFFECTATION EN RESERVES (C/1068)		
REPORT DU RESULTAT EN FONCTIONNEMENT (C/002)	168 590,42 €	-2 061,69 €
(A) Résultat d'investissement cumulé 2016	-34 340,00 €	-6 779,74 €
(B) Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €	-15 000,00 €
(A + B) Besoin de financement	34 340,00 €	21 779,74 €
REPORT DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT (C/001)	-34 340,00 €	-6 779,74 €

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal, budget boulangerie et budget activités photovoltaïques à l'article 1068 de leurs sections d'investissements respectives au budget primitif 2017,

REPORTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget assainissement, du budget lotissement du verger et du budget activités de location de locaux professionnels et d'habitat au chapitre 002 de leurs sections de fonctionnement respectives au budget primitif 2017.

1-2 Subvention 2017 au CCAS (Délibération n° 2017014)

Il convient d'exposer le budget du CCAS pour l'année 2017.

Compte tenu du résultat de fonctionnement cumulé de l'année 2016 à savoir + 1 161,78€, il est proposé d'allouer une subvention de 4 200€ pour équilibrer le budget 2017.

Pour information CA 2016 :

Dépenses fonctionnement 2016 : 4 609,15€

Recettes fonctionnement 2016 : 3 913,42€

Résultat fonctionnement 2016 : - 695,73€

Résultat antérieur fonctionnement cumulé : +1 857,51€

Résultat fonctionnement cumulé 2016 : + 1 161,78€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle OGER,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une subvention de 4 200€ au CCAS en 2017.

1-3 Subventions et participations 2017 (Délibération n° 2017015)

La commission finance réunie le 8 mars 2017 a étudié les demandes de subventions.

ASSOCIATIONS LOCALES	Proposition 2017	Commentaires
Avenir Sportif Plénaltais	1 700,00 €	Salle de sports gratuite pour 50 ans + participation au vin d'honneur (300€)
Tournoi jeunes	150,00 €	
Gymnastique volontaire	100,00 €	
Anciens d'Algérie FNACA	83,00 €	
Association de chasse "La Plaine-Hautaise"	83,00 €	
Club cyclotouriste	83,00 €	
Plénalta Breiz	83,00 €	
Jeunes ruraux et tourisme -Tréteaux plénaltais	0,00 €	MAD salle St Méen
Randonneurs des chaos	0,00 €	MAD gratuite salle de sports + salle Plénalta
Mac Armor Club	0,00 €	MAD salle sancienne mairie
MJC Quintin	1 576,00 €	1€/habitant
Comité de jumelage	500,00 €	Participation maximale au cadeau (montant fonction de la facture)
Association des Chaos du Gouët	1 000,00 €	Nouvelle association suite à prochaine dissolution du SIVU / an passé 1000€ de moins versé au SIVU
Association foyer des jeunes	100,00 €	Sous réserve de création
L'outil en main	50,00 €	
Association livre de caractère	0,00 €	
Autres	100,00 €	Réserve
TOTAL (C/6574)	5 608,00 €	

ECOLES	Proposition 2017		Commentaires
Amicale laïque	106 x 31,50€	3 094,00 €	Déduire 245€ (7 x 1,75h x 20€) animateurs arbre de Noël soit verser 3 094€
A.P.E.L.	86 x 31,50€	2 709,00 €	

PARTICIPATION CHARGES EXTRA SCOLAIRES SUR DEMANDE DES FAMILLES	2017		Commentaires
Voyage linguistique ou culturel : une fois / 1er cycle secondaire sur demande des familles	10 x 25€	250,00 €	
Participation transport scolaire sur demande des familles	75 x 35€	2 625,00 €	

AUTRES ORGANISMES	2017		Commentaires
Chambre des métiers	45,00 €	315,00 €	7 plénaltais
CFA 22	45,00 €	135,00 €	3 plénaltais
CFA 56	45,00 €	45,00 €	1 plénaltais
IFAC (Brest)			Pas de demande
Maison Familiale Rurale Loudéac	45,00 €	45,00 €	1 plénaltais
Prévention routière	0,00€		Pas de demande
Protection civile	50,00 €		
Centre d'information droits de la femme	50,00 €		
SIVU des Chaos du Gouët	0,00 €		Dissolution prochaine
Conseil Général : Fonds d'aides	540,00 €		Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)
TOTAL (c/6574 & 65738)	9 858,00 €		

Par ailleurs, la Paroisse de Plaintel sollicite la commune pour bénéficier de l'indemnité de gardiennage de l'église.

Il est proposé de verser une indemnité de 119,55€ à l'Abbé Poilvet pour le gardiennage de l'église.

Enfin, il conviendrait de verser un forfait de surveillance du site de Sainte Anne du Houlin de 120€ à Daniel Oger.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE les subventions et participations 2017 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus,

ALLOUE une indemnité de gardiennage de l'église de 119,55€ à l'abbé Poilvet (C/6282),

ATTRIBUE un forfait de surveillance du site de Sainte Anne du Houlin de 120€ à Daniel Oger (C/6282).

1-4 Participation financière 2017 aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne (Délibération n° 2017016)

L'OGEC sollicite une participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de l'école Sainte Anne pour l'année 2017. L'école privée enregistre 86 enfants scolarisés.

La commission finance réunie le 20 mars 2017 propose de reconduire la participation suivant le coût d'un élève de l'école publique de l'année 2013 à savoir :

$$648,77\text{€} \times 86 \text{ élèves} = 55\,794,22\text{€}$$

arrondi à 55 795€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une participation de 55 795€ à l'OGEC pour financer les frais de fonctionnement et d'entretien (y compris les fournitures scolaires) de l'école Sainte Anne pour l'année 2017,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention pour l'année 2017.

1-5-1 Budget général : budget primitif 2017 (Délibération n° 2017017a)

Isabelle Oger, donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2017 travaillé en commission de finances le 20 mars 2017.

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 341 485€ comprenant les chapitres suivants :

Charges à caractère général : 254 840€	Atténuation de charges : 7 500€
Charges de personnel : 410 700€	Produits de services : 102 400€
Atténuation de produits : 6 320€	Impôts et taxes : 712 200€
Virement à la section d'investissement : 463 005€	Dotations et participations : 321 795€
Autres charges de gestion courante : 153 670€	Autres produits de gestion courante : 179 590€
Charges financières : 46 000€	Produits financiers : 0€
Charges exceptionnelles : 400€	Produits exceptionnels : 13 000€
Opérations d'ordre entre sections : 5 550€	Opérations d'ordre entre sections : 5 000€
Dépenses imprévues : 1 000€	

Section d'investissement : dépenses et recettes : 1 568 823€ comprenant les principales opérations (dépenses) suivantes :

Opérations financières : 125 000€	Voirie : 119 000€
Travaux sur bâtiments : 98 000€	Aménagement de sécurité en agglomération : 133 000€
Matériels : 67 500€	Aménagement espaces publics : 80 000€
Ecole les cours du Gouët : 17 000€	Opérations non individualisées : 871 223€
Travaux de mise en accessibilité des ERP communaux : 58 100€	

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2017 du budget général.

1-5-2 Budget assainissement : budget primitif 2017 (Délibération n° 2017017b)

Isabelle Oger, donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2017 travaillé en commission de finances le 20 mars 2017.

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 142 760€ comprenant les chapitres suivants :

Charges à caractère général : 24 600€	Produits de services : 79 200€
Charges de personnel : 8 600€	Opérations d'ordre entre sections : 29 400€
Virement à la section d'investissement : 45 060€	Excédent antérieur reporté : 29 960€
Autres charges de gestion courante : 0€	Subventions d'exploitation : 4 000€
Charges financières : 5 000€	Produits exceptionnels : 200€
Charges exceptionnelles : 0€	
Opérations d'ordre entre sections : 59 500€	

Section d'investissement : dépenses et recettes : 187 410€ comprenant les principales opérations (dépenses) suivantes :

Opérations financières : 40 400€
Extension réseau assainissement : 13 100€
Opérations non individualisées : 133 910€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2017 du budget assainissement.

1-5-3 Budget boulangerie : budget primitif 2017 (Délibération n° 2017017c)

Isabelle Oger, donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2017 travaillé en commission de finances le 20 mars 2017.

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 13 340€ comprenant les chapitres suivants :

Charges à caractère général : 3 590€	Autres produits de gestion courante : 6 040€
Virement à la section d'investissement : 0€	Opérations d'ordre entre sections : 7 300€
Autres charges de gestion courante : 0€	
Charges financières : 1 750€	
Opérations d'ordre entre sections : 8 000€	

Section d'investissement : dépenses et recettes : 26 462€ comprenant les principales opérations suivantes :

Opérations financières : 5 100€	Apports dotations et réserves : 2 845€
Déficit antérieur reporté : 14 062€	Emprunt : 15 617€
Opérations d'ordre entre sections : 7 300€	Opérations d'ordre entre sections : 8 000€
	Virement section d'exploitation : 0€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget boulangerie.

1-5-4 Budget activités photovoltaïques : budget primitif 2017 (Délibération n° 2017017d)

Isabelle Oger, donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2017 travaillé en commission de finances le 20 mars 2017.

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 20 800€ comprenant les chapitres suivants :

Charges à caractère général : 2 000€	Produits des services : 20 800€
Virement à la section d'investissement : 5 500€	
Autres charges de gestion courante : 0€	
Charges financières : 1 320€	
Opérations d'ordre entre sections : 11 980€	

Section d'investissement : dépenses et recettes : 23 250€ comprenant les principales opérations (dépenses) suivantes :

Opérations financières : 15 500€
Opérations non individualisées : 7 750€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget activités photovoltaïques.

1-5-5 Budget lotissement de la Ville Ruinée (ou le verger) (Délibération n° 2017017e)

Isabelle Oger, donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2017 travaillé en commission de finances le 20 mars 2017.

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 262 590€ comprenant les chapitres suivants :

Charges à caractère général : 24 000€	Produits des services : 94 000€
Reversement de l'excédent au budget général : 204 250€	Résultat de fonctionnement reporté : 168 590€
Variation de stocks : 34 340€	

Section d'investissement : dépenses et recettes : 34 340€

Déficit antérieur reporté : 34 340€	Encours de production : 34 340€
-------------------------------------	---------------------------------

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le budget primitif 2017 du budget lotissement de la Ville Ruinée.

1-5-6 Budget activités de location de locaux professionnels et d'habitat (Délibération n° 2017017f)

Isabelle Oger, donne lecture au conseil du projet de budget primitif pour l'année 2017 travaillé en commission de finances le 20 mars 2017.

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 9 142€ comprenant les chapitres suivants :

Charges à caractère général : 5 400€	Produits des services : 400€
Autres charges de gestion courante : 1 180€	Dotations et participations : 5 942€
Charges financières : 500€	Autres produits de gestion courante : 2 800€
Résultat d'exploitation reporté : 2 062€	

Section d'investissement : dépenses et recettes : 42 230€

Déficit antérieur reporté : 6 780€	Emprunts : 42 230€
Emprunts : 450€	
Immobilisations en cours : 35 000€	

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

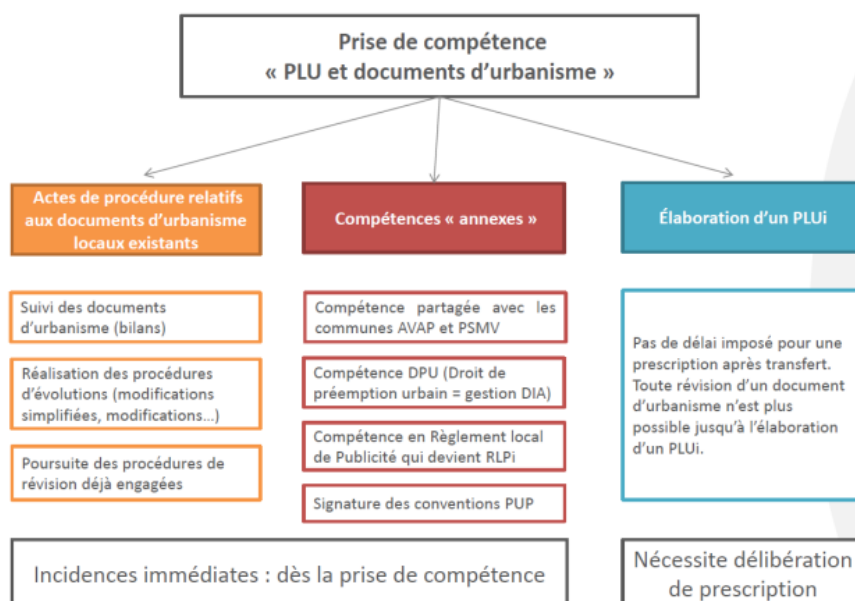
ADOpte le budget primitif 2017 du budget activités de location de locaux professionnels et d'habitat.

II Administration générale

2-1 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) (Délibération n° 2017018)

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi ALUR, a fixé le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux intercommunalités le 27 mars 2017 sauf si opposition exprimée par au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population (soit pour SBAA : 8 communes représentant 30 149 habitants).

Cette compétence PLU se décompose en trois axes :



Rappel des leviers et freins présentés aux élus le 7 décembre 2016 à Plaine-Haute :

Leviers – Avantages	Freins - Inconvénients
Pertinence de l'échelon intercommunal en matière d'aménagement et d'urbanisme	Perte de compétence et de la décision / démotivation des élus locaux dans un contexte d'évolution territoriale
Déclinaison opérationnelle du SCOT du Pays de St Brieuc	Perte d'identité des communes / projet intercommunal
PLUi = vecteur du projet de territoire	PLUi adopté par le conseil communautaire et non à l'unanimité des 32 conseils municipaux
Homogénéité règlementaire entre les communes	PLUi non nécessaire (SCOT et PLU existent)
Renforcement de la mutualisation et de l'ingénierie	Remise en cause des PLU récents ou en cours de révision
Economie d'échelle en terme de coûts d'études	Démarche lourde pour l'EPCI
	Coût d'un service urbanisme à développer

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Isabelle Oger,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

S'OPPOSE au transfert de la compétence « PLU et documents d'urbanisme » à Saint Brieuc Armor Agglomération.

2-2 PEDT 2017-2020 (Délibération n° 2017019)

Les nouveaux rythmes éducatifs institués par la loi de refondation de l'école en date du 8 juillet 2013 font aujourd'hui partie intégrante de la journée des enfants des écoles primaires.

La commune a mis en œuvre ces nouveaux rythmes éducatifs en septembre 2014. Un Projet Educatif Territorial (PEDT) courant de septembre 2014 à juillet 2017 a été validé le 19 juin 2014.

Le PEDT arrivant à échéance à la fin de cette année scolaire, il convient de réécrire un projet éducatif pour la rentrée prochaine jusqu'en juillet 2020.

Le changement majeur de ce nouveau PEDT concerne le retrait volontaire de l'école Ste Anne à compter de septembre 2017.

Le comité de pilotage dédié réuni les 26 janvier 2017 et 2 mars 2017 ont travaillé sur les modalités de mise en œuvre du nouveau PEDT. Le conseil d'école réuni le 9 mars 2017 l'a validé.

Il convient d'en exposer son contenu.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2017-2020,

AUTORISE Mme le Maire à le signer.

Rapport complémentaire : Ecole les cours du Gouët : alarme anti intrusion (Délibération n°2017020)

Pour se prémunir contre d'éventuels nouveaux cambriolages, la municipalité souhaite installer une alarme anti intrusion dans la nouvelle école « Les cours du Gouët ».

Deux entreprises spécialisées ont été consultées.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de Protectiv (Langueux) pour un montant de 4 035€ HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise Protectiv pour un montant de 4 035€ HT,

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché.

Rapport complémentaire : Ecole les cours du Gouët : jeux (Délibération n° 2017021)

L'équipe pédagogique a sollicité la municipalité pour équiper la cour maternelle de structures de jeux.

Après analyse des différentes propositions par la commission scolaire et le conseil d'école, il est proposé de retenir l'offre de Synchronicity (Guidel) pour un montant de 5 926€ HT (soit 7 111,20€ TTC).

L'amicale laïque a indiqué par courrier du 6 mars 2017 qu'elle participerait à hauteur de 45% du montant des équipements. Elle prendrait donc en charge directement le coût des sols souples et la pose de l'ensemble soit 4 622,40€ TTC.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, par 14 voix pour et une voix contre,

RETIENT l'offre de l'entreprise Synchronicity pour un montant de 5 926€ HT,

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché.

Liste des délibérations du conseil municipal du 24 mars 2017

N° d'ordre	Intitulé délibération
2017013	Affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017
2017014	Subvention 2017 au CCAS
2017015	Subventions et participations 2017
2017016	Participation financière 2017 aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne
2017017a	Budget général : budget primitif 2017
2017017b	Budget assainissement : budget primitif 2017
2017017c	Budget boulangerie : budget primitif 2017
2017017d	Budget activités photovoltaïques : budget primitif 2017
2017017e	Budget lotissement de la Ville Ruinée (ou le verger)
2017017f	Budget activités de location de locaux professionnels et d'habitat (
2017018	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
2017019	PEDT 2017-2020
2017020	Ecole les cours du Gouët : alarme anti intrusion
2017021	Ecole les cours du Gouët : jeux